

FO SIGNE !

Le 14 décembre 2022 s'est déroulée la dernière séance de négociation du prochain Accord Handicap d'EDF SA. Des réponses ont été apportées à nos revendications qui vont dans le sens d'une amélioration du précédent accord :

Plus de transparence sur le dispositif et le fonctionnement du « NR handicap »

Mise en place d'une fiche argumentaire unique et utilisables par toutes les parties prenantes, grilles des analyses d'écart commune à toutes les Directions.

Une analyse des écarts de rémunération variables

Au cours du présent accord, une étude sera réalisée sur l'attribution comparée des niveaux de rémunération variable de la population des salariés en situation de handicap reconnu et la population des autres salariés. En fonction des résultats de l'étude, des actions adaptées seront mises en œuvre.

Des moyens financiers supplémentaires en cas de fermeture de site et/ou réorganisation, aménagement de poste, aménagement du logement, suivi personnalisé de carrière lors d'un changement d'Entreprises

Mise en place d'un groupe multidisciplinaire qui étudie les conséquences spécifiques aux situations de handicap des salariés concernés -y compris pécuniaires- non pris en compte par les dispositifs prévus.

Aider et former les Managers dans l'accompagnement des agents en situation de handicap

1000 Managers seront formés sur la durée de l'Accord.

Amélioration et élargissement du Pack Mobilité et du Capital Mobilité Modulé (CMM)

Versement selon le niveau des contraintes d'un CMM de 24 ou 32 mensualités du Loyer De Référence y compris lorsque le salarié est en situation de mobilité naturelle.

Aménagement Fin Carrière (AFC) et examen systématique des écarts salariaux dès 50 ans

Situation de handicap reconnue d'une durée minimum de 10 ans : AFC pour une durée de 5 ans maximum. A compter de son 50^{ème} anniversaire, si le salarié justifie pour la première fois d'une situation de handicap : AFC pour une durée de 2 ans maximum.

Écarts salariaux injustifiés : étude systématique réalisée pour chaque salarié au cours de la campagne qui suit son cinquantième anniversaire et rattrapage éventuel au titre de l'appréciation du professionnalisme.

A travers la signature de ce 12^{ème} Accord Handicap, FO renforce son action au sein d'EDF.

Nous continuerons à agir pour l'emploi, l'accessibilité, le parcours et l'évolution professionnelle des agents en situation de handicap en incluant l'indispensable reconnaissance de leurs compétences.

Nous veillerons à ce que cet accord soit totalement respecté.

